

# Au service de la paroisse



Paroisse Ste-Félicité  
C. P. 99, 1646, rue Landry  
Clarence Creek (Ontario) K0A 1N0  
Tél : 613 488-2000

<http://www.paroissestefelicite.ca>  
[paroissestefelicite@bellnet.ca](mailto:paroissestefelicite@bellnet.ca)

Pour rejoindre l'abbé Joseph, vous pouvez le contacter par cellulaire au 613- 371-0090 pour prendre un rendez-vous. Il est également disponible au bureau paroissial le vendredi après la messe de 9 h.

	<b>SAMEDI</b> <b>22 février – 16 h 30</b>	<b>DIMANCHE</b> <b>23 février – 10 h 30</b>
<b><u>SERVICE DE LA PAROLE :</u></b>	Marielle Lacoursière	Denise Pérusse Jocelyne Vinette
<b><u>SERVICE DE L'AUTEL :</u></b>		Mireille et Patrice Guay Pierre Lafrance
<b><u>SERVICE DE LA QUÊTE :</u></b>		<b>Nicole et Patrice Guay 488-2167</b> Suze-Marie Colin
<b><u>SERVICE DE LA COMMUNION :</u></b>	Pierre Lacoursière	

**N.B. Les nom(s) des responsables sont en gras avec leur # de téléphone. Si vous avez des changements à faire, s.v.p. les contacter.**

La communauté Ste-Félicité **s'associe par ses prières** aux personnes qui le désirent : Thérèse Saumure, Carole Talbot, Mme Marie Claire Plourde et sa famille, Catherine, la petite fille de Micheline et Real Cheff, Agathe Hupé

**Rénovations majeures de l'église :** Nous avons atteint **33,31 %** de notre objectif avec un cumulatif de **66 614,50 \$** au 9 février 2020. Nous continuons notre collecte de fonds en 2020 afin de recueillir les **133 385,50 \$** restants pour atteindre notre objectif de 200 000 \$.

**Notre église ... ensemble !** Merci à tous les donateurs et à toutes les donatrices de votre générosité!

**Baptême :** Félicitations à Mathis Lalonde, né le 3 octobre 2019, fils de Kollin Lalonde et Roxanne Labrèche qui sera reçu membre de la communauté chrétienne Ste-Félicité lors de la célébration de son baptême le 16 février 2020 à 10 h 30. Merci à la marraine Jessica Leduc et au parrain Ghislain Labrèche. Bienvenue Mathis comme enfant de Dieu !



**La Loi au-devant de toi**  
Méditation de l'Évangile par Sœur  
Carine Michel

« Pas un seul trait de la Loi ne disparaîtra jusqu'à ce que tout se réalise ». Cette phrase peut nous faire peur, à cause de son intransigeance. Mais qu'est-ce que la Loi ? Ce sont les cinq livres de la Torah. Ils comportent notamment le code de l'Alliance,

couramment appelé « les dix commandements » ou dix paroles. Il est toujours amusant d'essayer de se rappeler les « 10 » paroles de ce texte. En écrivant, pour ma part je n'en ai trouvé que huit. Pour vérifier vos réponses, je vous invite à lire Exode 20, 1-17 ou Deutéronome 5, 1-21.

Cet Évangile nous rapporte aussi cette phrase de Jésus : « Je ne suis pas venu abolir, mais accomplir. » La Loi ne change donc pas. Les rabbins l'ont abondamment commentée pour en déployer les effets dans le temps. La suite du texte peut être considérée comme un commentaire actualisé de la Loi. Mais il ne suffit pas de connaître la Loi, encore faut-il la mettre en pratique. C'est ce que fait Jésus. En paroles et en actes, il accomplit la Loi. Il guérit et il sauve parce que la Loi est en vue du salut des hommes et des femmes. Elle est au service de leur justification et non de leur condamnation. Elle est un guide.

Lorsque Jésus dit « jusqu'à ce que tout se réalise », ce n'est pas une menace. Au contraire, il s'agit d'un appel. Le Christ connaît notre difficulté à marcher dans les voies du Seigneur. Il met la loi au-devant de nous en vue de nous aider à avancer dans la bonne direction. Dans la suite de l'Évangile, quelqu'un demandera à Jésus quel est le plus grand commandement. Jésus répondra : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu... Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » (Mt 22, 37-39) Quel beau programme pour notre route !

<https://dimanche.retraitedanslaville.org/>